

## **Compte-rendu Réunion de Conseil du 28 octobre 2024**

### **SUPPRESSION DES PLANS D'ALIGNEMENT**

Le service de gestion des routes du Conseil Départemental du Cher a informé la commune sur la possibilité d'abroger les plans d'alignement parfois très anciens et qui ne correspondent plus aux objectifs de gestion des voiries.

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer ces plans d'alignement qui traversent la commune de Menetou-Râtel et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PREVOYANCE »**

La commune va se rattacher à la convention de participation « Prévoyance » auprès de Territoria Mutuelle signée entre les Centre de Gestion du Cher, d'Eure et Loir, de l'Indre et du Loir-et-cher afin d'accorder sa participation financière au personnel de la commune.

### **ADHESION SMABS**

La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire adhèrera au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre pour la compétence « Défense contre les inondations et contre la mer ». Le Conseil Municipal approuve cette adhésion.